

Les emprunts toxiques s'élèveraient à 19 milliards

Par Cécile Crouzel, Pierre Manière Mis à jour le 07/12/2011

Un rapport de la commission d'enquête parlementaire sur ces emprunts à risques souscrits par les collectivités pointe la responsabilité des banques, et propose une solution globale pour sortir de l'impasse.

Le voile se lève sur les [emprunts toxiques](#). Selon Jean-Pierre Gorges, le rapporteur UMP de la commission d'enquête parlementaire créée sur le sujet, l'encours de ces produits à risque dans les comptes des collectivités locales s'élèverait à 13,6 milliards d'euros, ce qui représente plus de 10% de leurs dettes. En y ajoutant ceux souscrits par les offices HLM (1,9 milliard) et les hôpitaux (3,3 milliards), le montant des emprunts toxiques grimpe à 18,8 milliards. Ces chiffres s'avèrent plus élevés que l'estimation réalisée par la Cour des comptes en juillet dernier, qui évoquait [un montant de 10 à 12 milliards d'euros](#).

Selon une source proche du dossier, pas moins de 1800 communes de moins de 10.000 habitants auraient ainsi été piégées par ces emprunts toxiques. Et ce, alors que Dexia, la banque spécialiste du financement aux collectivités locales, actuellement [en cours de démantèlement](#), s'était jusqu'alors défendue de leurs avoir proposé ces types de prêts. Au total, pas moins de 10.688 contrats ont été signés en France depuis début 2000 par les collectivités, hôpitaux et offices HLM.

Après avoir adopté son rapport à l'unanimité hier, la commission d'enquête estime que les banques sont les premières responsables de cette dérive financière. Celles-ci auraient mis en place une véritable stratégie commerciale pour écouler ces produits, dont les taux étaient indexés [sur des paramètres très volatils](#), tel que le cours du pétrole. Selon des sources proches du dossier, certains établissements auraient même présenté aux élus une courbe du taux de change de l'euro et du franc suisse artificiellement lissée.

Dénouer les produits les uns après les autres

Pour que les collectivités concernées puissent se débarrasser de leurs stocks d'emprunts toxiques, la commission propose une solution innovante: dénouer ces produits à risque les uns après les autres au niveau national. Ce processus permettrait aux communes, régions et autres départements de sortir de l'impasse au plus vite, étant donné qu'ils ont bien souvent souscrit aux mêmes prêts. Pour ce faire, la commission d'enquête propose donc de créer une structure d'assistance à laquelle les collectivités volontaires pourront adhérer. Celle-ci renégocierait alors les prêts toxiques avec les

Les banques «broient les plus fragiles»

Par LIBÉRATION.FR

Quand on parle précarité, on pense mal logement, difficultés d'accès aux soins, etc., on oublie trop souvent l'exclusion bancaire qui touche pourtant de plein fouet les plus fragiles. Difficultés d'accès à un crédit classique, frais de découvert exorbitants venant plomber un budget déjà faible, galère sans nom pour rencontrer un conseiller bancaire... La Croix-Rouge, le Secours catholique et l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) ont publié un manifeste ce mercredi pour alerter sur la question.

Plusieurs millions de personnes sont concernées, mais *«c'est peut-être 4 comme 9 millions, c'est difficile à mesurer»*, tempère Alain Bernard du Secours catholique. D'où l'idée de mettre en place *«un institut indépendant»* chargé de mesurer l'ampleur du phénomène.

Si la quasi-totalité de la population dispose d'un compte bancaire (99%), tous les clients ne sont pas traités de la même manière. *«Des milliers d'usagers n'ont pas un accès serein à leur compte. Il suffit juste qu'ils dépassent leur autorisation de découvert de 1 euro, pour se prendre 15 euros de frais. Des bénéficiaires des minima qui ont 450 euros pour vivre chaque mois se voient ainsi prélever*

d'emblée 150 euros de frais. Ce système broie les plus fragiles», dénonce Patrick Kanner de l'Unccas et également président du Crédit municipal de Lille.

«Il est urgent d'agir», alerte le trio d'associations. *«L'exclusion bancaire provoque et aggrave la spirale de l'exclusion sociale»,* a souligné le professeur Jean-François Mattei, président de la Croix-Rouge française. Ses conséquences sont *«extrêmement graves»,* a-t-il expliqué : «privations» pour payer les frais bancaires, renoncement à financer tout projet (et même des frais de santé ou un projet d'emploi), mal-être avec parfois la spirale du surendettement qui s'enclenche. Se voyant refuser l'accès à des crédits amortissables classiques par les banques, des milliers de personnes tombent dans le piège des [crédits renouvelables](#) — ces prêts contractés en quelques minutes dans les grandes surfaces avec des taux d'intérêts prohibitifs.

Dans leur manifeste, les associations proposent d'établir une «batterie d'indicateurs» pour mesurer les efforts des banques en faveur «de l'inclusion bancaire». Et ensuite pour les «inciter», à défaut de les contraindre, les associations souhaitent que soit mis en place une clause éthique dans les appels d'offre publics *«qui permettrait de donner la préférence aux banques les plus éthiques»,* conclut François Soulage, le président du Secours Catholique. Pas sûr que cela soit très efficace.

Après les Etats et les banques, S&P menace les régions et les grandes villes

LEMONDE.FR avec AFP | 08.12.11 | 06h39 • Mis à jour le 08.12.11 | 07h46

L'agence Standard and Poor's a [annoncé](#) (enregistrement gratuit), mercredi 7 décembre, qu'elle envisageait d'[abaisser](#) la note de la dette de la Ville de Paris et de la région Ile-de-France, aujourd'hui dotée d'un triple A.

Les notations des entités locales et régionales françaises pourraient [être](#) abaissées de deux crans, comme c'est le cas pour l'Etat français qui dispose pour l'instant de la meilleure note possible, le triple A, explique Standard and Poor's sur son site internet. La décision d'[abaisser](#) ou non les notes de la ville de Paris et de la région Ile-de-France devrait [être](#) prise lorsque le cas de la note de la dette de la France sera réglée, explique encore S&P. Dans sa note, S&P menace aussi deux Länder allemands (Saxe et Bavière), les villes de Rome, de Bologne, Milan, Turin, Florence, la région de Bruxelles-Capitale, la ville de Vienne.

DES FONDAMENTAUX "SOLIDES"

La Ville de Paris a affirmé mercredi soir que *"les fondamentaux de Paris sont solides"* et le demeureront *"pour 2012 et les exercices suivants"*. S&P *"a indiqué [avoir](#) placé 'sous surveillance négative' les notes d'endettement de quinze pays de la zone euro, dont la France"*, rappelle la Ville de Paris dans un communiqué. Cette décision, poursuit-elle, *"se traduit mécaniquement par une mesure similaire (...) pour les deux seules collectivités locales bénéficiant de la notation AAA, dont Paris"*.

Selon la Mairie de Paris, *"S&P considère en effet qu'une collectivité locale ne peut pas [avoir](#) une meilleure note que l'Etat souverain, sauf si les transferts de l'Etat ou ses ressources fiscales ne peuvent pas [être](#) modifiés sans son accord, ce qui n'est pas le cas en France"*. Paris *"rappelle que S&P avait décidé, en [octobre](#)"* (enregistrement gratuit) le maintien de sa notation AAA, *"en soulignant le sérieux et la performance de la gestion des finances municipales qui restent fondamentalement saines"*.

Selon la Mairie, *"les fondamentaux de Paris sont solides et le demeureront grâce à une gestion sérieuse et prudente, pour 2012 et les exercices suivants"*. Elle espère que cette mise sous surveillance *"ne se traduira pas par une dégradation effective aux conséquences injustes pour les Parisiens et les Français"*.